

## **AVIS PUBLIC**

*EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, QUE : -*

*Lors de sa séance ordinaire tenue le 1<sup>er</sup> décembre 2020, le conseil municipal a adopté son Règlement numéro 942-20 modifiant le Règlement numéro 895-17 décrétant une dépense de 1 829 000 \$ pour la réalisation de travaux de mise à niveau des ouvrages d'épuration des eaux usées, un emprunt du même montant et l'imposition d'une taxe spéciale pour pourvoir à son remboursement.*

*Que ledit règlement a reçu l'approbation requise du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation le 18 janvier 2021.*

*Ledit règlement est déposé à mon bureau, et, que quiconque désire en prendre connaissance peut le faire durant les heures régulières de bureau en s'adressant à l'hôtel de ville situé au 3041, rue Principale à Saint-Jean-Baptiste.*

*Ce règlement entre en vigueur ce 18 février 2021, jour de sa publication.*

*DONNÉ à Saint-Jean-Baptiste le 18<sup>e</sup> jour de février deux mille vingt et un.*

*Le directeur général,*



*Martin St-Gelais*